

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 270/SLAG complétant le code de l'aviation civile par Un article D-242-13 nouveau relatif aux servitudes aéronautiques de dégagement (JORF n° 67 des 19 et 20 mars 1973, p. 3006).

n° 270/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1973

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1973

Date du numéro
10 mai 1973

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret ne 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

Vul l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas ; — l'arrêté interministériel du 14 mars 1973 pris pour l'application du décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 portant réglementation du logement et de l'ameublement des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer. (J.O.R:F. n° 79 des 2 et 3 avril 1973, P. 3709). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié par affichage pour être rendu applicable selon la procédure d'urgence et inséré au Journal officiel du territoire.

G. THIERCY.